



CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 27 janvier 2026 à 18h00

Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération
1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS

1	AIX-LES-BAINS	T	ANCIAUX Christèle	Départ après délibération 39
2	AIX-LES-BAINS	T	BERETTI Renaud	Pouvoir de Alain MOUGNIOTTE
3	AIX-LES-BAINS	T	BRAUER Michelle	
4	AIX-LES-BAINS	T	CAMUS Gilles	Pouvoir de Marina FERRARI
5	AIX-LES-BAINS	T	CARDE Daniel	Arrivé après la délibération 1
6	AIX-LES-BAINS	T	FRAYSSE Claudie	
7	AIX-LES-BAINS	T	FRUGIER Michel	Pouvoir de Nicolas VAIRYO
8	AIX-LES-BAINS	T	GIMENEZ André	
9	AIX-LES-BAINS	T	GUIGUE Thibaut	
10	AIX-LES-BAINS	T	MONTORO-SADOUX Marie-Pierre	
11	AIX-LES-BAINS	T	MOREAUX-JOUANNET Isabelle	
12	AIX-LES-BAINS	T	PETIT GUILLAUME Sophie	Pouvoir de Karine DUBOUCHET
13	AIX-LES-BAINS	T	POILLEUX Nicolas	
14	AIX-LES-BAINS	T	VIAL Jean-Marc	
15	BOURDEAU	T	DRIVET Jean-Marc	
16	BRISON SAINT INNOCENT	T	CROZE Jean-Claude	
17	BRISON SAINT INNOCENT	T	MASSONNAT Marthe	Départ après délibération 39
18	CHANAZ	T	HUSSON Yves	
19	CHINDRIEUX	T	BARBIER Marie-Claire	
20	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	JACQUIER Nicolas	Pouvoir de Danièle BEAUX-SPEYSER
21	ENTRELACS	T	BRAISSAND Jean-François	Départ après délibération 25
22	ENTRELACS	T	COCHET Claire	
23	ENTRELACS	T	GERBELOT Gaëlle	Départ après délibération 25
24	ENTRELACS	T	GRANGE Yves	
25	ENTRELACS	T	GUIGUE Jean-Marc	Départ après délibération 28
26	GRESY-SUR-AIX	T	MAITRE Florian	Pouvoir de Julie NOVELLI à partir de la délibération 38
27	GRESY-SUR-AIX	T	PIGNIER Colette	
28	GRESY-SUR-AIX	T	POURCHASSE Patrick	
29	GRESY-SUR-AIX	T	TROQUIER Chrystel	
30	LA BIOLLE	T	NOVELLI Julie	Départ après délibération 37
31	LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T	MORIN Bruno	
32	LE BOURGET DU LAC	T	LE GUELLEC CARROZ Gwénaëlle	Départ après délibération 38
33	LE BOURGET DU LAC	T	MERCAT Nicolas	Pouvoir de Sandrine RAMEL
34	LE BOURGET DU LAC	T	SIMONIAN Édouard	
35	LE MONTCEL	T	HUYNH Antoine	Départ après délibération 39
36	MERY	T	FONTAINE Nathalie	

37	MERY	T	ROULET Stéphane	
38	MOUXY	T	BONICI José	Pouvoir de Armelle PERSON
39	ONTEX	T	CARRIER Christiane	
40	RUFFIEUX	T	ROGNARD Olivier	
41	SAINT OFFENGE	T	GELLOZ Bernard	Départ après délibération 37
42	SAINT OURS	T	ALLARD Louis	Départ après délibération 39
43	SAINT-PIERRE-DE-CURTILLE	T	DILLENSCHNEIDER Gérard	
44	SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T	TOUGNE-PICAZO Brigitte	Pouvoir de Daniel CLERC
45	TRESSERVE	T	LOISEAU Jean-Claude	
46	TRESSERVE	T	MOULIN Annie	Départ après la délibération 25
47	TRESSERVE	T	ROUSSEL Christian	
48	TREVIGNIN	T	CHAPUIS Nicolas	
49	VIONS	T	ARRAGAIN Manuel	
50	VIVIERS DU LAC	T	AGUETTAZ Robert	
51	VIVIERS DU LAC	T	SCAPOLAN Martine	
52	VOGLANS	T	BERNON Martine	
53	VOGLANS	T	MERCIER Yves	

25 communes présentes

Absents excusés :

MOUXY Armelle PERSON

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 13 janvier 2026, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 47 projets de délibérations.

La convocation, l'ordre du jour et le dossier de travail ont également été transmis aux conseillers communautaires suppléants et aux conseillers municipaux des communes membres de Grand Lac, conformément à l'article L. 5211-40-2 du code général des collectivités territoriales.

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 52 présents et 8 procurations

Florian MAITRE est désigné secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.



DÉLIBÉRATION

N° : 39 Année : 2026

Exécutoire le : 05 FEV. 2026

Publiée / Notifiée le : 05 FEV. 2026

Visée le : 03 FEV. 2026

NUMERIQUE

Approbation du plan d'action numérique responsable 2026-2028

A l'ère du numérique, les collectivités territoriales sont confrontées à une double responsabilité : tirer parti des opportunités offertes par les technologies numériques tout en minimisant leur impact environnemental et social.

Le numérique responsable se positionne comme une approche indispensable pour concilier innovation technologique et développement durable. Il s'agit de promouvoir des pratiques numériques éthiques, inclusives et respectueuses de l'environnement dans la gestion des services publics locaux.

Les collectivités doivent ainsi relever des défis liés à la réduction de l'empreinte carbone numérique, à l'inclusion numérique pour tous les citoyens, et à la protection des données personnelles. Cette démarche proactive est essentielle pour construire des territoires durables et résilients face aux enjeux du XXIème siècle.

Monsieur le Président rappelle que la stratégie numérique responsable de Grand Lac a fait l'objet d'une délibération-cadre au Conseil Communautaire du 10 décembre 2024 afin de présenter les 3 phases de la démarche :

- 2025 : Préparer - Diagnostics et consolidation des actions existantes
- 2026 : Intégrer - Plan d'action, Mesures & Evaluations
- 2027 : Développer - Soutien aux projets structurants

Monsieur le Président rappelle l'engagement de la collectivité à construire une première stratégie numérique responsable ambitieuse mais réaliste pour donner envie à l'ensemble des collaborateurs de soutenir des pratiques numériques éthiques, inclusives et respectueuses de l'environnement dans la gestion de leurs services.

Il rappelle que l'objectif de la stratégie numérique responsable est de gagner en maturité pour que chacun puisse (suivant son niveau d'implication) intégrer ses enjeux et prendre des décisions éclairées avec :

- Un levier d'innovation pour soutenir l'ensemble des plans de transition (écologique, numérique, ...) de la collectivité,
- Un soutien au développement d'un numérique inclusif et accessible (conception de contenus et services pour tous, accompagnement des usagers),
- Un outil de collecte d'indicateurs et de pilotage durable pour la collectivité.

La stratégie numérique responsable portée par la Direction des Systèmes d'Information se veut progressive et itérative afin d'impliquer l'ensemble des agents de la collectivité et de les acculturer aux bons réflexes dans le cadre de la progression continue des usages numériques.

Afin d'assurer une efficacité dans la volonté de transversalité, la stratégie numérique responsable s'intègre au Plan de Transition de la collectivité, sa structuration et sa gouvernance associée permettant une collaboration étroite entre les acteurs du plan pour une meilleure mise en cohérence des actions.

L'axe numérique responsable est porté par une cheffe de projet dédiée qui suit sa bonne mise en œuvre en s'appuyant sur un ensemble d'indicateurs permettant une évaluation de son impact.

En 2025, la Direction des Systèmes d'Information a réalisé un important travail de diagnostics permettant à la collectivité de se doter d'une vision claire de ses priorités, de la manière de les mettre en œuvre et de les rendre pilotables dans la durée.

Ce travail a permis de formaliser une proposition de plan d'actions 2026-2028 adaptée à notre organisation répondant aux enjeux politiques et réglementaires.

Ainsi, plus d'une cinquantaine d'actions ont été identifiées, regroupées en 14 actions principales et 5 objectifs (*la numérotation ci-dessous ne définit pas un ordre d'importance*) :

Objectif 1 : Prendre conscience des enjeux du numérique responsable

- Action 1 : Sensibiliser la gouvernance, les directions et les services au numérique responsable
- Action 2 : Intégrer le numérique responsable au parcours "Sensibilisation Transition Ecologique"
- Action 3 : Diffuser des informations générales sur les enjeux du numérique responsable

Objectif 2 : Mettre à disposition des outils et process facilitant pour agir

- Action 4 : Développer un réseau d'ambassadeurs de la transition écologique pour faire vivre et inscrire la démarche dans la durée
- Action 5 : Disposer d'un guide sur la sobriété numérique à destination des agents et élus
- Action 6 : Partager les bonnes pratiques numérique responsable pour limiter certains usages

Objectif 3 : Maîtriser notre empreinte environnementale du numérique

- Action 7 : Former les services opérationnels au numérique responsable en fonction de leur niveau d'implication
- Action 8 : Optimiser la gestion des équipements informatiques et téléphoniques individuels
- Action 9 : Rendre notre site internet sobre et accessible
- Action 10 : Mettre en œuvre une politique de gestion des données et de stockage des fichiers

Objectif 4 : Mettre en œuvre un process d'achat numérique responsable

- Action 11 : Augmenter notre capacité à commander des prestations et des services numérique responsable
- Action 12 : Développer les actions de veille et de contrôle de l'exécution des prestations numériques

Objectif 5 : Soutenir les personnes éloignées du numérique

- Action 13 : Continuer l'accompagnement individuel à l'autonomie numérique au sein des relais
- Action 14 : Structurer une offre de formation et d'accompagnement avec des structures relais type MJC, associations...

Chaque année, le plan numérique responsable cible un nombre resserré d'actions dans chacun des 5 objectifs.

Le plan d'actions numérique responsable pour la période 2026-2028 soumis à la décision de l'Assemblée est le suivant :

en cours	13	Accompagnement individuel à l'autonomie numérique au sein des relais
	2	Numérique responsable dans parcours "Sensibilisation Transition Ecologique"
2026	1	Sensibiliser la gouvernance, les directions et les services
	7	Former les services opérationnels en fonction de leur niveau d'implication
	9	Site internet sobre et accessible
2027	4	Réseau d'ambassadeurs de la transition écologique
	3	Informations générales sur les enjeux du numérique responsable
	5	Guide sur la sobriété numérique à destination des agents et élus
	6	Bonnes pratiques pour limiter certains usages
	10	Politique de gestion des données et de stockage des fichiers
	8	Gestion des équipements informatiques et téléphoniques individuels
	14	Offre de formation et d'accompagnement avec des structures relais
2028	12	Actions de veille et de contrôle de l'exécution des prestations numérique
	11	Commander des prestations et des services numérique responsable

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE le plan d'action numérique responsable 2026-2028,
- AUTORISE l'engagement des actions permettant de répondre aux objectifs présentés et à étudier les opportunités d'évolution de ce plan.

Aix-les-Bains, le 27 janvier 2026

Le Président,
Renaud BERETTI



Le secrétaire de séance,
Florian MAITRE

- Délégués en exercice : 68
- Présents : 46
- Présents et représentés : 55
- Votants : 55
- Pour : 55
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

DELIBERATION 39 : APPROBATION DU PLAN D'ACTION NUMERIQUE RESPONSABLE 2026-2028

Date de transmission de l'acte : 03/02/2026

Date de réception de l'accusé de
réception : 03/02/2026

Numéro de l'acte : d5741 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20260127-d5741-DE

Date de décision : 27/01/2026

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
8.8. Environnement